

---

Renvoi au comité de Marine de la découverte du citoyen Jean-Baptiste Chauvelot, mécanicien à l'école militaire d'Auxonne, exposée par l'administrateur du département de la Côte-d'Or, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Marine de la découverte du citoyen Jean-Baptiste Chauvelot, mécanicien à l'école militaire d'Auxonne, exposée par l'administrateur du département de la Côte-d'Or, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 436;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21614\\_t1\\_0436\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21614_t1_0436_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

# Séance du 16 brumaire an III

## (jeudi 6 novembre 1794)

### Présidence de PRIEUR (de la Marne)

La séance est ouverte à onze heures et demie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

#### 1

Un membre du comité des Dépêches, correspondance et archives, donne lecture des pièces suivantes.

L'administration du département de la Côte-d'Or, annonce à la Convention la découverte faite par le citoyen Jean-Baptiste Chauvelot, mécanicien à l'école militaire d'Auxonne, d'une machine qui cumule l'action du treuil, avec celle qui résulte de la jonction des poulies fixes aux poulies mobiles, en évitant que le cube se replie sur lui-même; un homme peut agir sur les fardeaux à mouvoir, soit en descendant soit en montant, où le concours de deux hommes avoit été jusqu'ici nécessaire. Elle demande que la Convention se fasse faire un rapport et que d'après les effets qui doivent en résulter pour la marine et l'architecture, il soit décerné à son auteur tels gratifications et encouragemens qui seront jugés convenables.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Marine (1).

#### 2

Les citoyens de la commune de Louhans, département de Saône-et-Loire, félicitent la Convention des victoires remportées sur la tyrannie et de son Adresse au peuple français; ils applaudissent à la conduite du représentant du peuple Boisset et invitent la Convention à rester à son poste.

[Les citoyens de la commune de Louhans à la Convention nationale, le 6 brumaire an III] (3)

Représentans du peuple,

Le moment où nous avons pu vous exprimer librement nos pensées et nos sentimens, a été celui où nous avons eu le représentant Boisset parmi nous. Nous vous rendons grâces et des victoires que vous avez remportées sur la tyrannie et l'oppression, et de l'adresse bienfaisante qui va rallier tous les français aux principes de la vertu, de la justice et de l'humanité. Elle leur apprendra à distinguer les vrais republicains des hommes immoraux qui n'empruntaient les dehors et les discours du patriotisme que pour mieux tromper le peuple et luy fermer les yeux sur leurs vices, leur cupidité et leur ambition. Oui, ces hommes sont à nud aujourd'hui, leurs masques sont tombés, nous les voyons dans toute leur difformité morale; et leur charlatanisme ne nous trompera plus. Nous saurons désormais que c'est dans la vie entière des individus et dans une conduite soutenue, que nous devons chercher les preuves des vertus qui ont droit à notre confiance.

Représentans du peuple! Si, dans sa reconnaissance la nation pouvoit se rassembler autour de vous, vous recevriez d'elle les bénédictions que le représentant Boisset a recueillies parmi nous en votre nom. Son ame sensible vous fera le tableau d'une commune entière réunie autour de luy et accompagnant ses pas avec les témoignages d'une joye pure mêlée aux larmes d'attendrissement, il vous dira s'il a été plus touché de ces élans du coeur, que des discours apprêtés que le charlatanisme et l'hipocrisie ont encore osés prononcer devant luy, il vous dira enfin quels sont les visages sur

(1) P.-V., XLIX, 1-2.

(2) P.-V., XLIX, 2.

(3) C 325, pl. 1411, p. 17.